

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 14 janvier 2013 à 20h36.

PRÉSENTS : Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Bruno Guilbault, conseiller
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Lucie Racine, conseillère

ABSENT : Jean-François Labranche, conseiller

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

PUBLIC : UN

RÉS.NO.2013-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h36 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2013-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 14 janvier 2013 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, l'ordre du jour du 14 janvier en y retirant le point 9. « Nomination d'un représentant sur le Comité de vigilance du LET » et en y ajoutant les deux points suivants : 16.3 « Cocktail dînatoire de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne » et 16.4 « Renonciation partielle à la demande d'autorisation à la CPTAQ – chemin d'accès aux sources » ».

RÉS.NO.2013-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 3 et du 17 décembre 2012 tels que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #359-
2013**

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #359-2013 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT #359-2013

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Bruno Guilbault qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il sera soumis pour approbation le règlement #359-2013 dans le but d'établir une réglementation sur les ententes avec les promoteurs pour les travaux municipaux.

Ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique.

RÉS.NO.2013-01-004

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit aux articles 961 et suivants la délégation du pouvoir de dépenser qui peut être accordée au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement # 312-2007 le 19 décembre 2007 pour encadrer ce pouvoir de dépenser selon des règles de responsabilités et de fonctionnement bien précis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues à la section 6 dudit règlement #312-2007 ».

RÉS.NO.2013-01-005

MANDATER LES AVOCATS TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RÉDACTION DES RÈGLEMENTS POUR ENCADRER LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS DE DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire adopter un nouveau règlement concernant les travaux municipaux qui seront réalisés par les promoteurs des futurs développements résidentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate les avocats Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour la rédaction de ce nouveau règlement et pour accompagner le Conseil dans les négociations avec les promoteurs;

QU'une somme de 5 000\$ soit prévue pour défrayer les honoraires professionnels, taxes et déboursés non inclus ;

QUE ces montants soient pris à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-01-006

AUTORISER LE MAIRE À DÉPOSER LE MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES AUDIENCES DU BAPE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MINI-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim participera aux audiences publiques du BAPE pour l'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QUE monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité, sera présent pour nous représenter lors des audiences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le maire de la Municipalité, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, un mémoire en faveur de l'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord ».

RÉS.NO.2013-01-007

MANDATER LE GROUPE AZIMUT POUR NUMÉRISER LE PLAN DE ZONAGE

ATTENDU QUE la responsable de l'urbanisme a besoin, pour la révision du plan d'urbanisme, de faire numériser le plan de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde le mandat au groupe Azimut Inc. de procéder aux travaux décrits dans leur proposition datée du 14 janvier 2013 au coût de 600\$ plus les taxes;

QUE cette somme soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-01-008

ADHÉSION DE L'URBANISTE À LA COMBEQ

ATTENDU QUE la Municipalité juge pertinent d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'adhésion de madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, à la COMBEQ pour l'année 2013;

QUE les coûts de 285\$, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2013-01-009

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À UNE FORMATION DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un plan de mesure d'urgence en 2012;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge organise une formation le 26 mars sur les « Centres de Coordination »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'inscription du directeur général à la formation offerte par la Croix-Rouge le 26 mars prochain à Québec;

QUE les coûts de 275\$, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2013-01-010

INSCRIPTION DU CONTREMAITRE AU COLLOQUE SUR LA PROTECTION ET L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le Réseau Environnement organise un colloque le 7 février sur la protection et l'économie de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité juge qu'il est dans son intérêt d'inscrire notre contremaître à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'inscription du contremaître, monsieur Mario Boulianne, au colloque organisé par Réseau Environnement le 7 février prochain à Québec;

QUE les coûts de 175\$, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2013-01-011

ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE DE MARQUE KUBOTA

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se doter d'un balai mécanique pour l'entretien de la patinoire et des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit autorisé l'achat d'un balai de 47" de marque Kubota au coût de 3 995\$, plus les taxes, tel que soumis par CAM-TRAC le 9 janvier 2013;

QUE cette somme soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-01-012**ACHAT DE FAUTEUILS POUR LA SALLE DE RÉUNION DU CAUCUS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acheter du mobilier de bureau pour la salle de réunion du caucus;

CONSIDÉRANT que le directeur général a comparé les prix pour des fauteuils équivalents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'achat de 9 fauteuils pour la salle de réunion du caucus au prix de 1 542.20\$, taxes et tous frais inclus, tel que soumis par « Bureau en Gros » le 8 janvier;

QUE cette somme soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-01-013**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 14 janvier 2013 pour les chèques numéros :

M0000025 et M0000026	7 591.56\$
V0000027	656.64\$
M0000028 à M0000031	9 095.70\$
V0000032	474.97\$
C1200616 à C1200640	29 562.04\$
C1300001 à C1300045	94 182.29\$
Totaux	141 563.20\$

Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2013-01-014**NOMMER L'UMQ COMME MANDATAIRE AUPRÈS DE L'ASSUREUR POUR LE REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire Inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim fait partie de ce regroupement ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ».

RÉS.NO.2013-01-015**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a une entente avec la Ville de Beaupré concernant les camps d'été et les camps ado depuis le 7 juillet 2008;

ATTENDU QUE cette entente s'est renouvelée automatiquement pour 3 ans le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 20 concernant les frais d'administration et de gestion tel que convenu lors de l'élaboration du dernier budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit modifié l'article 20 de l'entente avec la Ville de Beaupré pour convenir que des frais de gestion de 8% seront facturés à la Municipalité pour l'administration des camps d'été et des camps ado pour l'année 2013;

QUE ces sommes soient prises à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-01-016

COCKTAIL DINATOIRE DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim participe à chaque année au cocktail d'înatore organisé par la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé la participation du maire à cet évènement le 14 février prochain;

QUE soit payé à la Fondation les frais d'inscription au coût de 150\$ pour la tenue de cette activité».

RÉS.NO.2013-01-017

RENONCIATION PARTIELLE DE NOTRE DEMANDE À LA CPTAQ – CHEMIN D'ACCÈS AUX SOURCES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 2012-10-211 autorisant le dépôt d'une demande à la CPTAQ visant les lots 228 ptie et 232 ptie du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim pour la réalisation de son projet de mise à niveau de son réseau d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de cette résolution, le projet a été précisé de sorte que l'acquisition du lot 232 ptie dudit cadastre n'est plus requise;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de la résolution numéro 2012-10-211, la Municipalité a déposé à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (dossier numéro 403824) une demande d'autorisation pour le lotissement, l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement pour l'aménagement d'un chemin d'accès, d'une conduite, d'un réservoir, d'un poste de surpression et de tous les accessoires liés à l'exploitation du réseau d'aqueduc, d'une partie du lot 228 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt de cette demande, la Commission a requis de la Fédération de l'UPA Rive-Nord qu'elle lui fasse parvenir sa recommandation sur cette demande;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eues lieu avec les représentants de la Fédération de l'UPA Rive-Nord;

CONSIDÉRANT les préoccupations formulées par la Fédération de l'UPA Rive-Nord quant au maintien de la contiguïté des parties du lot 228 et du lot 232 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim qui demeureront la propriété des Entreprises L.T. Ltée suite aux acquisitions projetés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour répondre à cette préoccupation, la Municipalité est disposée à renoncer en partie à sa demande d'autorisation en ce qui concerne le chemin d'accès, de manière à acquérir une simple servitude de passage et une servitude pour le passage et l'entretien de conduites plutôt que d'acquérir la pleine propriété du chemin d'accès;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le conseil municipal renonce en partie à la demande d'autorisation déposée au dossier numéro 404824 de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles dont les conclusions doivent maintenant se lire comme suit :

La Municipalité demande à la CPTAQ :

a) D'AUTORISER le lotissement, l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins publiques d'aménagement d'un réseau d'alimentation d'eau potable et de ses accessoires (chemin d'accès, puits, conduites, bâtiment accessoire, réservoir et poste de surpression), sur une partie du lot 228 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim correspondant à une partie de la parcelle 1, à la parcelle 2 (34,4 m²) et à la parcelle 3 (4,9 m²) montrées sur un exemplaire annoté du plan préparé par Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 470 de ses minutes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

b) D'AUTORISER l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins publiques d'aménagement d'un chemin d'accès et l'installation de conduites, d'une partie du lot 228 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim correspondant à une autre partie de la parcelle 1 montrée sur un exemplaire annoté du plan préparé par Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 470 de ses minutes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

c) D'AUTORISER le lotissement et l'aliénation en sa faveur d'une partie du lot 228 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim d'une superficie de 17 472,5 m² (parcelle 4 : 16 552,8 m² et parcelle 5 : 919,7 m²) montrée sur un exemplaire annoté du plan préparé par Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 470 de ses minutes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution ».

RÉS.NO.2013-01-018

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 14 janvier 2013 à 20h52».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier